



TENNIS DE TABLE CASTELPONTIN

63430 Pont-du-Château

☎ 06 63 62 31 58

E-mail :

mathieu.lorcerie@gmail.com

Fiche d'inscription Adultes

Nom :

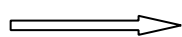
Prénom :

Numéro de licence :

Date de naissance :

Adresse mail :

1. Souhaite obtenir une licence : bordereau de licence**



Licence Compétition : ☐

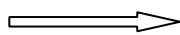
Cocher les choix d'inscription ci-dessous pour la licence traditionnelle :

- Critérium fédéral ☐
- Entraînement dirigé ☐
- Championnat par équipe ☐ : Niveau souhaité (R3 à D5) :

Coéquipiers souhaités :

Pour les féminines :

- Regroupement féminin ☐



Licence Loisir : ☐

Cocher les choix d'inscription ci-dessous pour la licence promotionnelle :

Entraînement dirigé ☐

2. Certificat médical

ATTENTION Nouveauté

Après validation de votre **PPS (Parcours Prévention Santé)**, vous saurez si vous devez fournir un certificat médical pour valider votre licence. Un tutoriel vous a été envoyé par mail.

3. Règlement**

Chèque ☐ Espèce ☐

Virement ☐

(RIB : par mail)

4. Accord

Sans retour de votre part, nous considérons que vous acceptez que des photos et des données personnelles soit diffusées sur les moyens de communication du TTC.

Toute inscription engage la personne au respect de la charte de l'association.

Pour information, lors de chaque entraînement, un état des présences des joueurs est tenu par les entraîneurs.

Date et Signature

Aucune licence ne sera validée sans les documents mentionnés et sans le dossier complet ** Merci.

La charte

1. Objet : Nous apportons une attention toute particulière à un certain nombre de valeurs, indépendantes du seul résultat sportif, sans lesquelles la vie au club sportif ne peut se dérouler dans de bonnes conditions. En dehors de la performance sportive, le comportement du joueur, autant à l'intérieur du club qu'à l'extérieur, reste une valeur essentielle pour nous. Chaque membre de l'association doit avoir à l'esprit qu'à travers son comportement, c'est notre club qui est jugé. Cette charte régit : Les relations entre les adhérents au sein du club, entre les adhérents et les membres dirigeants du club, les relations avec les autres clubs, l'organisation des entraînements.

2. Valeurs et comportement : Les valeurs de notre club sont : respect, convivialité, sportivité, compétitivité. Le membre doit respecter le club auquel il appartient (entraîneurs, dirigeants, équipe, salle, matériel), mais aussi son adversaire, le sport qu'il pratique et ... lui-même. Ce respect comprend toute forme de comportement possible : respect des horaires, politesse, respect de l'adversaire, de l'arbitre, de ses coéquipiers, du public, jouer à 100% de ses moyens, volonté, combativité, soutien de ses coéquipiers, acceptation de la défaite et de la force de l'adversaire. Un manquement grave à ces valeurs peut entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive du membre incriminé.

3. Adhésion : Lors de son adhésion, tout membre (ou son représentant) doit remplir la fiche d'inscription, s'acquitter du montant de sa licence et de sa cotisation, présenter un certificat médical ou une attestation de non-contre-indication à la pratique du tennis de table et signer la charte.

4. Cotisation : Elle est votée par le conseil d'administration. Elle est en fonction de la catégorie du joueur et est communiquée lors de l'assemblée générale. Son paiement ainsi que celui de la licence conditionnent la présence du joueur

dans ses locaux et sa participation aux compétitions. La cotisation est l'un des moyens de financer l'achat de matériel, l'inscription des équipes en championnat.

5. Infraction : Si le club est sanctionné par des infractions liées au joueur (absence et/ou son comportement), la sanction financière devra être réglée par le joueur. En cas de non-paiement, le joueur sera exclu de toute compétition.

6. Entraînements : L'entraîneur est seul responsable de sa séance et tous les joueurs lui doivent le respect. C'est lui (ou elle) qui décide des entraînements et du déroulement des séances (choix du partenaire, choix des exercices, participation ou non à la séance). Les heures des entraînements sont affichées et doivent être respectées. Chacun se doit d'être ponctuel et en tenue sportive pour le début de chaque séance dirigée. L'échauffement et le travail physique font partie de la séance au même titre que le jeu à la table.

7. Compétitions : La tenue réglementaire est obligatoire pour les compétitions (maillot du club, short et chaussure de sport). Le maillot du club ainsi que le short est en vente auprès des membres du conseil d'administration. Pour les compétitions par équipe, un capitaine est désigné pour chaque équipe. Les joueurs lui doivent le respect. Une commission technique définira la composition des équipes en fonction des objectifs définis en début de chaque phase et des joueurs disponibles. Chaque compétition par équipe se déroulant à domicile devra être clôturée par un pot suivi d'un casse-croûte auquel seront invités les adversaires. Les frais engagés pour cela feront l'objet d'une participation du club.

8. Matériel : Le club met du matériel à disposition de ses membres (tables, séparations, balles...). Il est demandé à chacun de respecter ce matériel. Il est demandé aux joueurs, même si ça semble évident, de ne pas : taper sur la table avec leur raquette, donner des coups de pied dans le matériel, écraser les balles, En cas de dégradation, le ou la responsable sera sanctionné(e).

9. La salle : Elle est mise à disposition du club par la municipalité et donc Il est du devoir de chaque membre de la laisser dans l'état qui permet son utilisation par les autres, après chaque entraînement et compétition (ramasser les balles, ranger les séparations, remettre la salle en configuration. Avant chaque compétition, les joueurs doivent préparer la salle (séparations, marqueurs, tables de marques, feuilles de rencontre, ...) pour que les rencontres puissent se dérouler normalement.

10. L'équipe dirigeante : L'association est dirigée par un bureau et un conseil d'administration composés de bénévoles. Ceux-ci peuvent être joueurs, parents de joueurs ou simplement membres, mais tous se sont acquittés de leur cotisation pour figurer au conseil d'administration.

Ponctuellement, il peut être fait appel à des membres de l'association ou à des parents de membres pour contribuer au bon fonctionnement de l'association. Dans tous les cas, le travail effectué par les bénévoles doit être respecté car il ne doit pas être considéré comme un dû.